

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 JUILLET 2014.

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil quatorze

Le trois juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2014.

Présents :

Mme Cadete Virginie, Mme Danjou Francine, Mme Gibert Annie, Mme Juste Ginette, M. Borderieux Jack, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy et M. Marcelot Daniel.

Personnes excusées :

M. Bordu Gérard, M. Coudrat Adrien, M. Cantin Sébastien (pouvoir à M. Coplo) et M. Ortéga Frédéric.

Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Choix de l'imprimeur pour le Sury infos, impression et mise en page du Sury infos 2014.

Mme Gibert explique qu'elle a demandé quatre devis pour effectuer la mise en page et l'impression de 450 exemplaires du Sury infos 2014.

Elle présente les devis :

- l'entreprise Color Print n'a pas répondu.
- l'entreprise Com en Loire pour un montant de 2 680,24 € T.T.C.
- L'entreprise Joël Moreau Impression pour un montant de 1 800 € T.T.C mais doit confirmer le maintien de son tarif avec le grammage correspondant à la demande.
- L'entreprise Graph 2000 pour un montant de 1 956,60 € T.T.C.

Devant l'obligation de retenir rapidement l'imprimeur, le conseil municipal décide de laisser Mme Gibert choisir l'imprimeur en fonction du maintien ou non de l'offre de prix de l'entreprise Joël Moreau Impression.

Subvention pour la manifestation des « Rurales Folies 2014 ».

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour de verser la somme de 200 euros à l'association des jeunes agriculteurs du Cher pour l'organisation des « Rurales Folies 2014 » qui se dérouleront samedi 13 septembre prochain à Sainte Gemme en Sancerrois.

Bons de fournitures scolaires pour la rentrée 2014-2015.

Le conseil municipal décide de renouveler la fourniture de bons scolaires pour les élèves inscrits en secondaire et ce jusqu'à l'âge de 16 ans inclus. Après délibération, il décide à l'unanimité par 11 voix pour que le bon pour les fournitures scolaires soit fixé à la somme de 40 euros. Les fournitures seront à retirer au magasin Buro Vallée à Cosne sur Loire.

Affirmation du soutien de la commune au Conseil général du Cher et à son maintien dans l'organisation territoriale.

Considérant la Constitution du 4 octobre 1958 créant un titre spécifique consacré aux collectivités territoriales,

Considérant les lois de décentralisation, notamment la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant l'objectif général de la réforme présentée le 18 juin au conseil des ministres visant à anéantir le niveau de proximité et concentrant les pouvoirs et moyens,

Considérant que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et de péréquation,

Considérant que parallèlement à la décision de supprimer les conseils généraux, la volonté est clairement de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la raréfaction des ressources, par des mesures indirectes ou obligatoires comme de nouveaux transferts obligatoires de compétences,

Considérant que l'interlocuteur naturel des communes rurales est le Département et qu'il joue un rôle de proximité essentiel de cohésion territoriale entre habitants des villes et des campagnes,

Considérant que si le département était supprimé, les conséquences seront immédiates et dramatiques sur l'aide sociale, les subventions versées au monde associatif, sur les investissements sur les routes, les collèges, les projets d'aménagement et que les décisions seraient prises à des centaines de kilomètres avec pour conséquence de donner la priorité aux projets les plus importants liés aux métropoles,

Considérant que quel que soit le niveau qui se verrait imposer la compétence, l'Etat ne l'aiderait pas financièrement,

Considérant les conséquences sociales sur les agents publics transférés d'une administration à l'autre et parfois obligés de quitter leurs communes seraient majeures et coûteuses,

Le Conseil municipal affirme par 11 voix pour :

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général,
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents,
- Le rôle essentiel du Conseil général du Cher en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités,
- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale.

Il dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux.

Il s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France pour la défense de la libre administration des communes et des départements et des régions.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du compromis de vente, de l'acte de vente et tous les actes liés à cette vente.

Motion pour la Poste.

La commune de Sury près Léré a pris connaissance d'une mesure dérogatoire d'exception à l'engagement de service universel postal prise unilatéralement par l'Etablissement Courrier de Vierzon, qui couvre les centres courriers de : Reully, Lury sur Arnon, Mehun sur Yèvre, Vierzon, la Chapelle d'Angillon, Aubigny sur Nère, Argent sur Sauldre, Vailly sur Sauldre, Léré et Sancerre.

Cette mesure ordonne aux facteurs qui n'auraient pas le temps de distribuer le courrier dans les horaires impartis (point n° 8 de l'instruction remise aux facteurs), de cesser la distribution et rentrer au centre courrier, sans finir de tout distribuer.

La conséquence de cette mesure prive les usagers de la garantie de distribution 6 jours sur 7, essentielle pour le bon fonctionnement de notre service public postal.

La commune de Sury près Léré exprime son attachement à cette garantie, associée au lien social, bien souvent le dernier en milieu rural.

Cette mesure, au-delà d'une simple non distribution de courrier, pourrait avoir des conséquences fâcheuses importantes sur nos administrés.

Retard de prise de connaissance de résultats médicaux, de plis financiers, de lettres administratives par exemple auraient de graves impacts sur le quotidien de chacun, et surtout des personnes les plus isolées et souvent les plus vulnérables.

Et qu'en sera-t-il en hiver, lorsque les routes et chemins ralentiront l'acheminement postal ?

De plus, les facteurs et leurs représentants nous ont exprimé leur souffrance morale à renoncer à exercer leur mission dans cet esprit.

Ainsi, les membres du conseil municipal de Sury près Léré demandent expressément par 11 voix pour à la direction de l'Entreprise de bien vouloir renoncer à cette mesure, et de tout mettre en œuvre afin de respecter le contrat d'entreprise 2013-2017 entre l'Etat et La Poste qui définit les modalités de mise en œuvre de la mission de service universel postal, stipulant entre autres :

- Les services de levée et de distribution relevant du Service Universel Postal sont assurés tous les jours ouvrables, sauf circonstances exceptionnelles. Le service de distribution des prestations relevant du Service universel est effectué au domicile des particuliers ou des personnes morales. Le Service Universel prévoit une distribution quotidienne 6 jours sur 7 sur tout le territoire.

Signalisation :

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un riverain pour l'installation d'un « STOP » au croisement de la route du Grand Mousseret et celle du Vernoy. Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 11 voix pour, la mise en place d'un panneau « STOP » à l'endroit demandé. Monsieur le Maire est chargé de prendre un arrêté municipal permanent réglementant la circulation ainsi.

Agent recenseur :

Monsieur le Maire propose Mme Isabelle Ballenecker comme agent recenseur pour le recensement de la population communale en 2015.

RD 152 :

Monsieur le Maire informe que le conseil général va réaliser des travaux la RD 152 : en entretien de rives de chaussée, mise en œuvre de béton de la sortie de Sury près Léré en direction de Savigny en Sancerre sur environ 1 800 m pour un montant de 17 000 €.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le conseil municipal :

- Signature de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la route de la Loire avec le cabinet Safège de Fleury les Aubrais pour un montant de 11 944.80 € T.T.C.

Le conseil municipal, lors de l'élaboration du son budget primitif a budgétisé l'étude permettant de remédier à l'impraticabilité de la route de la Loire lors des épisodes de crues. La société Safège va réaliser les études préliminaires (contraintes administratives, réglementaires, hydrauliques et techniques) et de programmation pour la réalisation de ce projet.

- Signature de l'étude de faisabilité pour l'extension du cimetière avec le cabinet Safège de Fleury les Aubrais pour un montant de 7 524 € T.T.C. :

Le conseil municipal, lors de l'élaboration du son budget primitif a budgétisé l'étude permettant de procéder éventuellement à l'extension du cimetière. La société Safège va réaliser les études préliminaires (contraintes administratives, réglementaires, techniques et financières) et de programmation pour la réalisation de ce projet.

Motard d'un jour :

Monsieur le Maire propose la date du 20 septembre, il contacte la fédération française des motards en colère du Cher pour savoir si cela est possible.

Journées européennes du Patrimoine :

Monsieur le Maire demande si un conseiller serait intéressé pour assurer la visite guidée de l'église de Sury, le samedi 20 ou le dimanche 21 septembre. Une personne extérieure au conseil municipal qui le souhaiterait peut le faire. M. Fauvel et Mme Gibert possèdent les informations nécessaires pour cette visite.

Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'U.N.A.C.I.T.A., des restos du Cœur, de l'A.P.C.S., de Facilavie, de l'A.C.PG.-C.A.T.M., de l'association le Yin et le Yang, de l'association de la Lyre Léréenne et de l'A.D.M.R. pour le versement de subventions communales. Mme Brilleau Jacqueline remercie pour l'avoir permise d'exposer « la lingerie O'feel line » lors de la brocante du 22 juin.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part de l'élection de M. Mindrot Patrice de Boulleret comme président du syndicat local et cantonal de la F.D.S.E.A.

Terrain de Versailles :

Monsieur le Maire a signé le compromis de vente pour la parcelle communale AB 7 d'une superficie de 470 m² au prix de 6 110 € comme délibéré au dernier conseil municipal. Mme Gibert informe que des subventions régionales sont attribuées par l'intermédiaire du syndicat de Pays Sancerre Sologne pour des aménagements dans les centres-bourgs.

Terrain AC 131 situé dans le bourg :

Reste à fournir une attestation concernant l'insalubrité du bâtiment situé sur cette parcelle afin de signer le compromis de vente.

M. Marcellot présente un plan qu'il a établi pour le projet d'aménagement de sanitaires au bar restaurant « Chez Fred ». A l'heure actuelle, il n'y a qu'un seul sanitaire pour le public qui est situé au niveau du bar. Le projet serait de créer deux sanitaires avec accessibilité handicapés dans la pièce accolée à la salle de restaurant. La commission des bâtiments se réunira pour détailler le projet (hauteur de plafond ...).

Elections sénatoriales :

Le candidat Aymar de Germay se propose de rencontrer les grands électeurs des élections sénatoriales le mardi 8 juillet à 13h30 à la mairie. Tous les conseillers qui le souhaitent peuvent venir.

La révision du taux de la taxe d'aménagement sera discutée lors du prochain conseil municipal.

M. Marcellot remarque que les deux stockages de gaz ne sont pas désherbés comme chaque année. Monsieur le Maire contactera Antargaz. Il fait part du mauvais entretien de la parcelle du P.S.P.G. Mme Cadete informe que la gendarmerie a été dotée cette semaine d'un rotofil et d'une tondeuse qui permettront d'entretenir les espaces verts. A tour de rôle, les gendarmes par équipe de deux seront chargés de cette tâche.

M. Coplo demande la date de la prochaine commission sur les bâtiments : elle aura lieu jeudi 10 juillet à 18h.

M. Fleurier signale que les bouches à clé vers le garage Bonnisseau s'enlèvent.

Mme Cadète informe que Mme Delcourt du P.S.P.G. qui est institutrice sera nommée sur les écoles de Thauvenay, de Crézancy en Sancerre et de Léré.

La séance est levée à 20h30.